



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5411

Horloge Charvet dite "Horloge aux Guignols" - Acquisition et installation au Musée Gadagne – Opération n° 01CHARVE – Lancement des études de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4, programme n° 20005

Direction de la Construction

**Rapporteur :** M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5411 - HORLOGE CHARVET DITE "HORLOGE AUX GUIGNOLS" - ACQUISITION ET INSTALLATION AU MUSEE GADAGNE – OPERATION N° 01CHARVE – LANCEMENT DES ETUDES DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-4, PROGRAMME N° 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012/4653 du 2 juillet 2012, vous avez approuvé le protocole transactionnel entre la société Fortune et la Ville de Lyon pour l'acquisition de l'Horloge Charvet dite « Horloge aux Guignols ».

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Plan patrimoine PEP 2008-2014 », AP n° 2009-4, programme n° 20005.

L'horloge dite « Charvet » du nom de son concepteur a été acquise par la Ville de Lyon en 2012 pour un montant de 100 000 €. Elle a été construite en 1864 et implantée en encastrement dans le mur d'une propriété privée sise 8 rue de la Poulaille à Lyon 2ème.

Il a été décidé, lors de l'achat par la Ville de Lyon, de remettre cet élément du patrimoine horloger et folklorique lyonnais, en marche et en valeur.

L'horloge Charvet témoigne de l'activité horlogère lyonnaise et présente des figures emblématiques de Lyon et de la place de la ville dans les traditions marionnettiques. Des associations de sauvegarde du patrimoine y sont attachées, tout comme de nombreux Lyonnais.

Bien que n'étant pas protégée au titre des monuments historiques, l'horloge constitue un élément notable du patrimoine lyonnais tant par son ancienneté que ses spécificités.

Il s'agit donc pour la Ville de Lyon d'engager une restauration, une remise en fonctionnement et une réinstallation de l'horloge Charvet en un lieu plus pertinent.

Après recherches et propositions, une installation au musée Gadagne (sur le mur extérieur sud sur la place du petit collège) a été proposée. Bâtiment classé Monument Historique, l'Hôtel de Gadagne a été choisi pour sa pertinence thématique (histoire de Lyon / histoire de Guignol), ainsi que pour la visibilité et la fonction d'animation de cet espace public.

Cette opération figure dans la 4ème Convention Patrimoine Ville/Etat présentée au Conseil municipal du 23 septembre 2019.

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ont émis un avis favorable à ce projet suite à la remise en octobre 2018 d'une étude de faisabilité réalisée par un architecte du patrimoine.

Suite à ces études, le montant global de cette opération est estimé à 318 520 € TTC comprenant l'achat (100 000 €), l'étude patrimoniale (8 520 €) et les travaux et études détaillées afférentes (210 000 €).

Celui-ci sera financé à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur l'opération "01CHARVE", par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4 « Plan patrimoine PEP 2008-2014 », programme n° 20005.

Aujourd'hui, il s'agit de lancer les études nécessaires à la réalisation de l'opération sont évaluées à 48 520 €

Le coût des travaux, actuellement estimé à 170 000 € sera précisé en phase d'avant-projet définitif (APD), et fera l'objet d'une prochaine délibération.

Les marchés d'études, de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2012/4653 du 2 juillet 2012 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

## **DELIBERE**

1 – Le lancement de études de l'opération n° 01CHARVE « Horloge Charvet dite « Horloge aux Guignols » - Acquisition et installation au musée Gadagne » est approuvé. Ces études seront financées par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4 « Plan patrimoine PEP 2008-2014 », programme n° 20005.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, AP n° 2009-4, opération n° 01CHARVE, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- Antérieur : 108 520 €
- 2020 : 40 000 €

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND